

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

2008



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE SAINT-PABU

Extrait du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de SAINT-PABU

TERRITOIRE

2 500 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Pabu regroupe les communes de : Lampaul-Ploudalmezeau et Saint-Pabu.

La population desservie est de 2 500 habitants.



2 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 1 588 abonnés (+2,45 % par rapport à 2007).

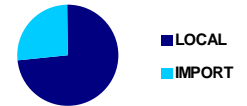


PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres au syndicat : le Captage de Poulloch (Captage situé à Saint-Pabu) a fourni 110 790 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 40 267 m³ :
 - Syndicat Mixte du Bas-Leon - Production et Transport d'Eau Potable a fourni 40 267 m³.

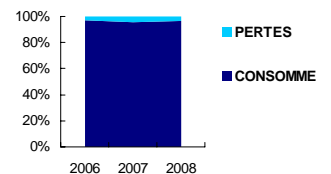


DISTRIBUTION

Un réseau de 67 km
145 554 m³ consommés

En 2008 les abonnés domestiques ont consommé 145 554 m³ (+4,07 % par rapport à 2007) soit en moyenne 160 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 96,4 % en 2008 (il était de 95,5 % en 2007).



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



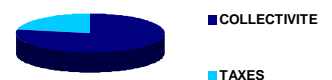
PRIX

205,51 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 205,51 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2009, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,71 €/m³, +2,42 % par rapport à 2008.

Sur ce montant, 78 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 22 %.



Répartition des montants collectés